COMMUNE DE FRESNOY LE CHATEAU

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 05 JUIN 2025 à 19H30

L'an deux mil vingt-cinq, le cinq juin à dix-neuf heure trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BUTAT André, Maire.

Présents : BUTAT André, MILESI Franck, PACKO Marc, Mickael DALLEMAGNE, GAURIER Jean-Nicolas, KRAUTER Louis.

Excusés : Damien DRIAT donne pouvoir à Franck MILESI
Pascal VAN MELKEBEKE donne pouvoir à André BUTAT
Jérôme VERON donne pouvoir à Louis KRAUTER
Pascale PISISS donne pouvoir à Marc PACKO
Alexis GOBIN donne pouvoir à Mickael DALLEMAGNE

Secrétaire de séance : MILESI Franck

ORDRE DU JOUR :

- **Approbation du dernier compte rendu du conseil**
- **Désignation du secrétaire de séance**
- **Budget 2025 : Autorisation de la fongibilité des crédits**
- **Travaux RD1 : Avenant**
- **Ouverture de poste de Rédacteur principal de 1ère classe**
- **Renouvellement du CDD de l'adjoint technique contractuel**
- **Organisation du 14 juillet**
- **Création d'une commission pour le plan local de sauvegarde**
- **Informations diverses**
- **Questions diverses Informations diverses**

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
06	11	11	0	0	0

Le procès-verbal de la séance du 10 avril 2025 n'appelant aucune observation, est adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Franck MILESI a été nommé secrétaire de séance

AUTORISATION DE TRANSFERT DE CREDITS ENTRE CHAPITRE - M57

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
06	11	11	0	0	0

Numéro de délibération D17-2025

Le Maire informe le Conseil Municipal que les dépenses imprévues ont été remplacées en M57 par la possibilité pour l'exécutif de décider des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre à hauteur d'un plafond fixé par l'assemblée délibérante au plus à 7.5% des dépenses réelles de chaque section conformément à l'article L.5217-10-6 du CGCT.

Considérant la nécessité de souplesse de fonctionnement relatif à la commune, il est proposé au conseil municipal de délégué au Maire cette possibilité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

-De déléguer au Maire la possibilité de décider des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre à hauteur d'un plafond fixé par l'assemblée délibérante au plus à 7.5% des dépenses réelles de chaque section

-Dit que le Maire devra rendre compte de toute décision à ce sujet

-Autorise le Maire à signer tout document correspondant

AVENANT AU MARCHE TRAVAUX RD1

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
6	11	11	0	0	0

Numéro de délibération D18-2025

Le Maire informe le Conseil Municipal que compte tenu de la hauteur significative des talus, il sera nécessaire de prolonger les murs de soutènement sur une longueur de 40 mètres linéaires. Ces murs remplaceront les bordures T1 jusqu'à la tête de sécurité. A savoir :

-Moins value des travaux prévus : - 3285 € HT

-Travaux plus-value :

Prolongement du mur de soutènement : + 8000€ HT

Augmentation de la surface d'épaulement de la chaussée : +880.00€ HT

Augmentation de la surface de trottoirs : + 4 096.25€ HT

Repose d'une balise d'intersection : + 125.00€ HT

Total : + 13 101.25€

Montant total de l'avenant : (13 101.25 – 3285) = 9816.25 € HT soit 11 779.50 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

-Accepte la proposition des travaux supplémentaires

-Autorise le Maire à signer l'avenant et tout document correspondant à cette affaire

CREATION DE POSTE : REDACTEUR PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
6	11	11	0	0	0

Numéro de délibération D19-2025

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code général de la fonction publique,

Le Conseil Municipal, sur le rapport de l'Autorité territoriale et en après avoir délibéré à l'unanimité ;

DECIDE de créer :

ARTICLE 1 :
Un emploi permanent de Rédacteur principal de 1ère classe à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 18 heures à compter du 1er septembre 2025.

ARTICLE 2 :
L'emploi de Rédacteur principal de 1ère classe relève des grades des Rédacteurs Territoriaux.

ARTICLE 3 :
Le titulaire du présent emploi pourra être amené, sur demande du Maire, à effectuer exceptionnellement des heures complémentaires.

ARTICLE 4 :
Dans le cas où cet emploi ne pourrait être pourvu par un fonctionnaire, le Maire pourra recruter un agent contractuel de droit public en application de l'article L332-8

ARTICLE 5 : A compter du 1er septembre 2025, le tableau des effectifs de la collectivité est modifié de la manière suivante :

Filière : Administrative
Cadre d'emplois : Rédacteurs territoriaux
Grade : Rédacteur principal de 1ère classe : - nouvel effectif : 1

ARTICLE 6 : les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget de la commune.

RENOUVELLEMENT DU CDD DE L'ADJOINT TECHNIQUE CONTRACTUEL

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
6	11	11	0	0	0

Le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat d'adjoint technique arrive à échéance le 31 aout 2025.

Le contrat peut être renouvelé encore d'une année par reconduction expresse dans la limite de six ans maximum.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte de renouveler le contrat d'adjoint technique pour un an, soit jusqu'au 31 aout 2026.

-Charge le Maire d'en informer l'agent concerné.

ORGANISATION DU 14 JUILLET 2025

13 juillet : Départ 22 heures pour la retraite aux flambeaux
23 heures : feu d'artifice

A prévoir : Lampions + Torches à acheter en fonction des stocks

14 juillet :

***Repas :** Le traiteur choisi est l'entreprise GUILLEMINOT. Tarif du menu : 16.11€ avec le forfait livraison aller
La salade de pâte au saumon est à remplacer par des concombres à la crème (mail envoyé au traiteur le 12 juin)
-Dessert à rajouter : tarte aux fruits : 1.60€

Propositions des tarifs : 17€ pour les habitants / 21€ pour les extérieurs / 10€ pour les enfants de 12 à 16 ans / Gratuit pour les moins de 11 ans.

***Après-midi :**

-Jeux : Château gonflable, (entreprise Locajeux), Géocaching, pêche aux canards…
-Tombola des femmes : organisé par la commune

-Loto des femmes : organisé par le comité des fêtes

-Pour le gouter des enfants de l'après-midi, prévoir un goûter type briochettes + boissons

-Buvettes : Le comité des fêtes tiendra la buvette l'après-midi.

-Une boisson gratuite sera offerte par la municipalité aux habitants de la commune sous forme de ticket à retirer sur place

-Un arrêté devra être demandé pour la fermeture de la rue neuve et pour l'autorisation d'ouverture d'un débit de boissons.

-Monsieur DALMAGNE représentera la commune à la réunion du comité des fête qui aura lieu le mardi 10 juin.

-Une subvention exceptionnelle sera versée au comité des fêtes en septembre pour le remboursement des frais.

TARIFS DU REPAS DU 14 JUILLET

Numéro de délibération D20-2025

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à l'occasion de l'organisation du repas du 14 Juillet, il y a lieu de fixer les tarifs applicables pour ce repas.

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- FIXE les tarifs du repas du 14 Juillet comme suit :

Enfants jusqu'à 11 ans (de la Commune et de l'extérieur)	Gratuit
Enfants de 12 à 15 ans (de la Commune et de l'extérieur)	10 €
Adultes de la Commune	17 €
Adultes extérieurs	21 €

- PRECISE que ces sommes seront encaissées grâce à la régie des « Animations diverses ».

CREATION D'UNE COMMISSION POUR LE PLAN LOCAL DE SAUVEGARDE

Le Maire informe le Conseil Municipal que la commune est concernée par le plan particulier d'intervention (PPI rupture de barrage) et qu'il y a lieu de réaliser un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) en cas d'alerte.

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il faut créer une commission pour travailler sur le dossier.

Après concertation, la décision a été ajournée. Afin d'avancer sur ce dossier, un questionnaire sera envoyé aux habitants de la commune.

INFORMATIONS DIVERSES

*Travaux : Le Maire présente au Conseil Municipal deux devis de la société Merlateau pour des travaux sur la commune, à savoir :

-Travaux sur la place de l'Eglise pour terrasser et réaliser un regard pour un montant HT de 2 740.00€

-Réfection de la raquette chemin de la ferme de la borde pour un montant HT de 1 350.00€

Le Conseil Municipal accepte les deux propositions et autorise le Maire à signer les devis.

*Panneaux entrées de village : Le Maire informe le Conseil qu'à la suite des travaux réaliser sur la RD1, il y a lieu de déplacer les panneaux d'entrées de village.

QUESTIONS DIVERSES

*Travaux d'entretien : l'employé communal sera chargé de repeindre la passerelle le long de la RD1 et de refaire les bancs sur le terrain de pétanque.

*Projet : demande un devis pour faire un terrain de pétanque près du city stade

*Démission du conseil municipal de Monsieur Louis KRAEUTER pour cause de déménagement.

COMMUNE DE FRESNOY-LE-CHATEAU

CONSEIL MUNICIPAL

FEUILLET DE CLÔTURE DE LA SEANCE DU 5 JUIN 2025

<u>Article R213-9 du CGCT :</u> Chaque feuillet clôturant une séance rappelle les numéros d'ordre des délibérations prises et comporte la liste des membres présents et une place pour la signature du Maire et du ou des secrétaires de séance.

Numéros des Délibérations	Objet des délibérations
D17-2025	Autorisation des fongibilités des crédits
D18-2025	Avenant travaux RD1
D19-2025	Création de poste Rédacteur principal de 1ère classe
D20-2025	Tarifs repas 14 juillet 2025

Séance close à 22H00

M Franck MILESI
Secrétaire de séance

Monsieur André BUTAT
Maire

FAIT ET DELIBERE LES JOURS MOIS ET AN SUSDITS,

Ont signés les membres présents,

BUTAT André	**VERON Jérôme** **(donne pouvoir à Louis KRAEUTER)**
MILESI Franck	**PISSIS Pascale** **(donne pouvoir à Marc PACKO)**
DRIAT Damien **(donne pouvoir à Franck MILESI)**	**DALLEMAGNE Mickaël**
PACKO Marc	**GAURIER Jean-Nicolas**
VAN MELKEBEKE Pascal **(donne pouvoir à André BUTAT)**	**KRAETER Louis**
GOBIN Alexis **(donne pouvoir à Mickael DALLEMAGNE)**	

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

LORS DE LA SEANCE DU 5 JUIN 2025

-Autorisation des fongibilités des crédits APPROUVEE

- Avenant travaux RD1 APPROUVEE

- Création de poste Rédacteur principal de 1ère classe APPROUVEE

- Tarifs repas 14 juillet 2025 APPROUVEE

Affiché en Mairie le

Le Maire

André BUTAT